



Comment le titre professionnel est-il élaboré ?

Les référentiels

Le « Référentiel Emploi Activités Compétences » (REAC)

- ▶ Élaboré à partir d'une observation continue du marché de l'emploi et d'une analyse méthodique des activités et des compétences mises en œuvre dans le travail.
- ▶ Décrit l'emploi, les activités qui le constituent et les compétences professionnelles requises.
- ▶ Permet aux organismes de formation d'élaborer un programme de formation et une ingénierie pédagogique pour préparer les candidats à un examen du titre professionnel.

Le « Référentiel de certification » (RC)

- ▶ Présente le dispositif et les modalités d'évaluation, les critères d'évaluation, les conditions de présence et d'intervention du jury pour les sessions d'examen (TP et CCP).
- ▶ Définit le plateau technique nécessaire au déroulement de la session d'examen.

Le dossier technique d'évaluation (DTE)

- ▶ Élaboré pour chaque titre professionnel.
- ▶ Composé des 3 dossiers qui constituent le pli d'examen :
 - le dossier organisateur permet de préparer les éléments nécessaires à la session d'examen et d'en organiser le déroulement ;
 - le dossier candidat présente l'épreuve, les sujets d'examen et les résultats attendus ;
 - le dossier jury présente l'épreuve, les modalités d'intervention et l'outillage disponible pour mener l'évaluation.
- ▶ Seul le dossier organisateur peut être consulté en amont de la session d'examen.
- ▶ Le dossier candidat et le dossier jury sont confidentiels.